

---

### Séance du mardi 10 décembre 2024

---

Date de la convocation : 03 décembre 2024

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.*

**Présents : 41**

**Présents non votants :  
0**

**Présents votants** : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Dania KLEIN, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

**Représentés : 5**

**Représentés** : Jean-Marc ILIC représenté par Josiane BIGUINET, Gérard L'HUILLIER représenté par Patrick GROSS, Séverine MACINOT représentée par Mathilde DECHEPPE, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN, Thierry RAMAND représenté par Martine AUBRY

**Votants : 46**

**Excusés** : Sylvine JOSSELIN, Françoise KLEIN, Christophe LANG, Raymond LECLERC

**Absents** : Didier CHASSEIGNE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Frédéric ERNST

---

**DE\_2024\_107 - Objet : Autorisation de signer le contrat de cession de droits d'exploitation avec la Compagnie LOGOS**

Date de transmission de l'acte: 12/12/2024 Date de reception de l'AR: 12/12/2024 055-200066140-DE_2024_107-DE A G E D I
--

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE\_2024\_014 en date 27 février 2024 autorisant la Présidente à signer un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle,

Considérant la volonté de la collectivité à rendre accessible la culture à tous,

La Présidente propose de collaborer avec la Cie Logos afin de déployer un projet de création partagée sur l'ensemble du territoire et auprès d'un public intergénérationnel.

Ce projet s'intègre dans une dynamique partenariale et de réseau avec l'ensemble des bibliothèques du territoire.

Il se déploie en plusieurs temps : une soirée rencontre avec les artistes, deux jours de récolte de témoignages, deux ateliers de pratiques artistiques, un week-end de répétitions et de mise en scène et une représentation finale.

Le projet court de novembre 2024 à janvier 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes du contrat de cession de droits d'exploitation avec la Cie Logos ;
- D'autoriser la Présidente à signer ledit contrat de cession ;
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY